

RÉFORME DES RETRAITES BORNE-MACRON

10 RAISONS POUR EXIGER SON RETRAIT

PAS DE DEFICIT DU SYSTEME DES RETRAITES

#1

« Il y aura un déficit qui dépassera les 12 milliards et qui continuera à se creuser si on ne fait rien » explique la première ministre.

Le rapport du COR (Comité d'Orientation des Retraites) explique le contraire. Un excédent de 900 millions d'euros a été dégagé en 2021, malgré la crise sanitaire, portant le total du surplus à 3,2 milliards d'euros. Si le solde global du régime peut se dégrader après 2023, il reviendrait à l'équilibre après 2030.

De plus, la part des dépenses en matière de retraite dans le PIB resterait stable voire diminuerait entre 2021 et 2070. C'est le résultat des contre réformes précédentes et de la perte continue de pouvoir d'achat des retraités.

Le COR précise que ses résultats « **ne valident pas le bien fondé des discours qui mettent en avant l'idée d'une dynamique non contrôlée des dépenses de retraite** ».

Et s'il fallait vraiment trouver 12 milliards d'euros d'ici 2027, rappelons que l'ensemble des exonérations de cotisations employeur représente aujourd'hui 80 milliards d'euros par an...

RECUL DE L'AGE DE DEPART C'EST DES L'ETE 2023 POUR LES SALARIES NES 1961

#2

Toutes les déclarations du gouvernement vont dans le même sens : le recul de l'âge de la retraite ce sera 4 mois de plus par an à partir de septembre 2023. Ce sont donc les salariés nés en 1961 qui seront les premiers touchés.

ACCELERATION DE LA REFORME TOURAINNE

#3

Au lieu d'un trimestre de plus tous les 3 ans, ce sera un trimestre de plus par an!

Cette mesure est pénalisante.

Par exemple, un assuré né en 1965 devra partir à 63 ans et 3 mois avec 43 ans de cotisation c'est-à-dire avoir validé des trimestres sans interruption depuis l'âge de 20 ans. Si cela n'est pas le cas, en plus d'une retraite retardée cela voudra dire une retraite retardée d'un an et 3 mois et amputée (4 trimestres manquants représentent 7,2% de perte, 8 trimestres manquants 14,2 %). Un salarié qui devrait toucher 1200 € de retraite perd 87 € dans le premier cas et 170 € dans le second.

Ce seront les salariés qui ont connu le plus le chômage et la précarité, qui ont commencé à travailler tard qui seront le plus impactés, notamment les femmes !

64 ANS PLUS DE PRECARITE, DE CHOMAGE, ET D'USURE !

#4

Reculer l'âge de départ, c'est une injustice totale puisque déjà, à l'heure actuelle, un salarié sur deux n'est plus en emploi entre 60 ans et 62 ans (chômage, invalidité...). Cela veut simplement dire que cet allongement créera encore plus de précarité pour les fins de carrière. Et pour ceux qui pourront garder leur travail, qui imagine l'usure supplémentaire que cela engendrera. Qui pourra encore arriver à la retraite en bonne santé ?

D'ailleurs des experts officiels (la DREES) ont calculé que ces mesures feraient augmenter de plus de 7 milliards les dépenses de prestations sociales, d'invalidité, de solidarité, de maladie.

Et rappelons ce que disait un certain Emmanuel MACRON en 2019

« quand aujourd'hui on est peu qualifié, quand on vit dans une région qui est en difficulté industrielle, quand on est soi-même en difficulté, qu'on a une carrière fracturée...Bon courage déjà pour arriver à 62 ans ! C'est ça la réalité de notre pays. Alors on va dire : non, non faut maintenant aller à 64 ans ? Vous ne savez déjà plus comment faire après 55 ans. C'est ça la réalité. Expliquer aux gens : « mes bons amis, travaillez plus longtemps, c'est le délai légal », ce serait hypocrite. »

Année de naissance	Age de départ	Durée de cotisation	Trimestres cotisés	Date
1961	62 ans 3 mois	42 ans	168	Sept. 2023
1962	62 ans 6 mois	42 ans et 3 mois	169	2024
1963	62 ans 9 mois	42 ans et 6 mois	170	2025
1964	63 ans	42 ans et 9 mois	171	2026
1965	63 ans 3 mois	43 ans	172	2027
1966	63 ans 6 mois	43 ans	172	2028
1967	63 ans 9 mois	43 ans	172	2029
1968	64 ans	43 ans	172	2030

**Ensemble tous en grève
Pour bloquer la réforme des retraites
Dès le 19 janvier**

SERVICES ACTIFS, RÉGIMES SPECIAUX, CARRIERES LONGUES : LES DÉPARTS RECULÉS

#5

Une des annonces du gouvernement c'est que les départs anticipés qui existent dans de nombreuses professions du public et du privé, mais aussi les départs pour carrière longue, seront repoussés en même temps que l'âge de départ.

Ainsi une aide soignante née en 1966 qui aurait pu partir à 57 ans à l'été 2023 verra son âge de départ reculé à 57 ans et 3 mois Et si elle est née en 1968, elle partira en départ anticipé... à 59 ans !

Pour les dispositifs carrières longues, le départ anticipé est annoncé à 62 ans, c'est-à-dire à l'âge de départ actuel que nous contestons déjà !

Seuls les salariés ayant travaillé avant 18 ans peuvent espérer un départ à 60 ans au lieu de 58.

LES RÉGIMES SPECIAUX ET LE CODE DES PENSIONS DANS LE VISEUR

#6

Une des annonces c'est aussi la fin des régimes spéciaux de la RATP et d'ENEDIS pour les nouveaux entrants, comme cela s'est fait à la SNCF. Il s'agit bien d'une des pièces maîtresses du statut qui serait liquidée avec en ligne de mire la privatisation.

Quant au Code des Pensions qui sert de base au calcul des retraites des fonctionnaires des « discussions ultérieures » sont annoncées pour trouver « des mesures d'équilibre ».

Donc pour ces salariés ce sera la double peine : l'application des mesures générales et en plus la remise en cause de leurs modes de calcul particuliers. Tout cela pour livrer les services publics aux spéculateurs...

LE MENSONGE DU POUVOIR D'ACHAT DES RETRAITES

#7

Un des arguments mis en avant c'est que cette réforme protégerait le montant des retraites servies. C'est oublier un peu vite que c'est ce gouvernement qui a délabré le pouvoir d'achat des retraités : entre 2017 et 2021 les pertes cumulées représentent l'équivalent de 1,8 mois de pensions. Et pour 60 % des retraités avec l'augmentation de 25 % de la CSG, c'est même 7,2 % de perte, soient 2,5 mois de pensions.

Chaque contre-réforme a produit à chaque fois une baisse du niveau des pensions par le changement des paramètres, notamment la durée de cotisation qui continue à être allongée.

La seule vérité c'est qu'il veut obéir à l'Union Européenne qui exige « la réduction des déficits publics ». Pour cela il s'en prend aux droits des actifs, et au pouvoir d'achat des retraités pour préserver les milliards d'argent public versés, sans contrepartie, au patronat.

REVALORISATION DES PETITES RETRAITES ? PAS POUR TOUT LE MONDE

#8

Le gouvernement promet une retraite minimale à 1200 €. Ce montant se situe à peine au-dessus du seuil de pauvreté, fixé à 1128 euros, dans un contexte de forte augmentation des prix. Pour percevoir cette retraite minimum, la condition c'est d'avoir une carrière complète et à plein temps. Or, un nombre considérable de salariés, notamment les femmes, ayant connu de fortes périodes de chômage et de précarité, avec des carrières hachées ne remplissent pas ces conditions...

Pour les retraités déjà en place il faudra avoir eu une carrière complète au SMIC pour bénéficier des 1200€.

LE MIROIR AUX ALOUETTES DE LA PENIBILITE

#9

Ainsi, le gouvernement promet de prendre en compte 3 nouveaux facteurs de risques permettant de partir en retraite plus tôt : manutentions manuelles de charges, postures pénibles, vibrations mécaniques... C'est oublier un peu vite que ces trois critères pour prendre en compte la pénibilité existaient avant que Macron les fasse supprimer à partir du 1er octobre 2017.

Un quatrième critère (l'exposition aux agents chimiques dangereux) lui n'a pas été rétabli...

Quant aux conditions pour prétendre à un départ anticipé, elles sont extrêmement compliquées car dépendant d'un compte individuel, à l'opposé des départs anticipés existant dans nombre de professions qui constituent des mesures collectives.

CASSER LE REGIME PAR REPARTITION ET LE MODELE SOCIAL

#10

A longueur de médias les représentants gouvernementaux répètent qu'ils veulent sauver le régime par répartition et le « modèle social ».

Comme les droits issus du régime par répartition se résument de plus en plus à une peau de chagrin, cela laisse la place aux assurances et aux fonds de pension pour proposer à ceux qui en ont les moyens des produits de capitalisation. Et n'oublions pas que ce gouvernement compte beaucoup d'amis dans les milieux financiers...

Et puis le gouvernement n'envisage-t-il pas de faire main basse sur les réserves des caisses de retraite complémentaire du privé, piliers du système par répartition ?

Quant à ses déclarations sur le modèle social, elles ne résistent pas à l'examen lorsque l'on voit l'état de délabrement dans lequel il a mis l'hôpital public, l'école, ENEDIS, et l'ensemble des services publics !